

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**CERTIFICAT RELATIF À LA CONSULTATION  
DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 0933-000**

---

Règlement abrogeant le règlement 0825-000 décrétant des travaux d'auscultation des conduites d'égouts sanitaires et pluviales dans le cadre de la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, ainsi qu'un emprunt de 450 000 \$

---

Je, soussignée, Laurence Chénard, avocate greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme, certifie par les présentes que :

- A) Le nombre des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 0933-000 est de 41 664, soit le total des unités de logement, des immeubles non résidentiels et des lieux d'affaires.
- B) Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 4 177.
- C) Le nombre de demandes faites du 13 au 28 octobre 2021 est de 0.
- D) Je, soussignée, Laurence Chénard, greffière adjointe de la Ville de Saint-Jérôme, déclare donc que le règlement numéro 0933-000 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter sur ledit règlement.

SAINT-JÉRÔME, ce 29 octobre 2021.



---

LAURENCE CHÉNARD, avocate  
Greffière adjointe de la Ville